

Image not found or type unknown



heritage et compromis de vente

Par **twinette**, le **06/06/2021** à **09:24**

bonjour nous avons signé un compromis de vente en février pour l'achat d'une maison avec 3 propriétaires.

Mais au moment d'aller signer chez le notaire celui-ci nous dit qu'il attend l'acte de propriété qui est chez un autre notaire pour succession car l'une des propriétaires est décédée en décembre c'est donc sa fille qui a signé le compromis.

Ma question est la suivante

Avait-elle le droit de le signer ? car maintenant après la signature du prêt ils nous informent qu'ils ne veulent plus vendre. Quels recours avons-nous svp ?